

Compte rendu des 4^{èmes} rencontres Henri-Jean Martin, Villeurbanne, 10-11 octobre 2011

Philippe Vallas ¹
BnF, département de la Conservation

Les 4^{èmes} rencontres Henri-Jean Martin ont rassemblé une assistance nombreuse, dans laquelle les bibliothécaires venus de toute la France étaient épaulés et souvent questionnés par des élèves de l'Enssib, hôte de cette manifestation. Les trois demi-journées abordaient des thèmes différents mais naturellement liés au patrimoine, faisant alterner exposés et échanges toujours libres et cordiaux.

- 1. Le patrimoine et son public : quelles tendances en matière de fréquentation, quels impacts sur les choix de gestion des collections ?**
- 2. L'actualité des politiques publiques autour du patrimoine des bibliothèques**
- 3. Organisation et gestion physique des réserves : les outils de pilotage**

- 1. Le patrimoine et son public : quelles tendances en matière de fréquentation, quels impacts sur les choix de gestion des collections ? (lundi 10 octobre après-midi).**

Juliette Jestaz, modératrice et intervenante, pose avec netteté le problème. Depuis plusieurs années, les statistiques officielles enregistrent une baisse globale de la fréquentation des bibliothèques qui touche aussi les fonds anciens et patrimoniaux. Cette tendance, particulièrement gênante dans la conjoncture actuelle, n'est pas souvent discutée publiquement, et les explications intuitives que les professionnels lui donnent mériteraient une vérification approfondie, pour savoir s'il faut bien, désormais, déplacer vers le public l'essentiel des efforts et des moyens jusqu'ici consacrés aux collections. Juliette Jestaz présente les résultats de l'enquête lancée sur ce sujet par [Bibliopat](#) en début 2011 (centrée sur les collections magasin sans distinction), qui a recueilli 35 réponses souvent détaillées. Les résultats traduisent effectivement une baisse de fréquentation, qui touche toutes les catégories de bibliothèques, et qui inquiète les professionnels dans la mesure où de gros efforts de signalement des fonds et d'élargissement des horaires d'ouverture ont été accomplis ces dernières années. Il semble toutefois que les fonds patrimoniaux ne soient pas plus touchés que les autres, et parfois moins, à l'exception des plus anciens (antérieurs au XX^e siècle). Le tableau est finalement contrasté et demande à être nuancé. Des interprétations sont avancées : désir croissant de consultation immédiate qui pénalise les fonds en accès indirect, surtout quand l'utilisation des catalogues reste peu fréquente — c'est le cas des bibliothèques de l'École Normale Supérieure et de Science-Po Paris où l'usage du libre accès augmente quand celui des magasins baisse fortement, à l'inverse de la BnF ; moindre intérêt des universitaires et de leurs étudiants ; et, bien sûr, hausse de la consultation à distance avec la numérisation progressive des fonds.

L'évolution des pratiques universitaires est confirmée par **Valérie Neveu**, conservateur de bibliothèque devenue maître de conférence à l'université d'Angers. La « mastérisation » des concours d'enseignement issue de la réforme LMD fait qu'une partie des étudiants de ce niveau n'a plus à effectuer de travail de recherche ; on note un déplacement global des centres d'intérêt vers la période la plus contemporaine. Disposant de moins en moins de temps à consacrer à la recherche, mais soumis sans cesse davantage à l'impératif de publication, les universitaires travaillent de plus en plus à partir des bibliothèques numériques existantes, disponibles 24 heures sur 24, qui leur permettent de limiter leurs déplacements et de se constituer des corpus à domicile. *Google Books* est particulièrement utilisé en raison du nombre de documents qu'il contient ; les chercheurs préfèrent-ils, comme le pense

l'intervenante, les textes bruts aux textes « améliorés » informatiquement comme ceux de [Gallica](#). Les réactions de la salle sont partagées ; en tout cas, l'océrisation est très appréciée, permettant notamment de multiplier les sujets de mémoire. Enfin, l'assouplissement des règles de reproduction dans la plupart des établissements permet à certains étudiants de photographier en masse les documents pour travailler ensuite à domicile, ce qui réduit *in fine* le nombre d'entrées et de consultations.

Quelle est actuellement la proportion des fonds anciens déjà numérisés ? **Dominique Varry** de l'**Enssib** tente une comparaison, forcément difficile, entre le nombre de livres anciens (antérieurs à 1811) présents dans *Google Books* — 450 000 environ — et le nombre total de ceux qui ont été édités dans le monde pendant cette même période, ce qui est encore plus ardu à évaluer. Si de très nombreux catalogues existent par siècle, pays ou aire linguistique, ils sont loin de couvrir l'ensemble des pays producteurs (pour les XVII^e et XVIII^e siècles), et surtout les unités de comptage sont très diverses – titre, édition, voire volume ou « item »? — on pourrait estimer le total de la production mondiale entre 1450 et 1810 à au moins 1, 8 millions de « livres », chiffre certainement très sous-évalué ; quoi qu'il en soit, la proportion des livres déjà reproduits est maintenant loin d'être négligeable.

Emmanuelle Toulet, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, revient sur la faible consultation des fonds patrimoniaux et s'interroge sur les pratiques des professionnels, par des réflexions et propositions parfois provocatrices : à trop sacraliser ces collections et à vouloir en filtrer l'accès, les bibliothécaires ne se comportent-ils pas de façon intimidante et dissuasive ? Plutôt que de sembler se méfier du public, ne faut-il pas s'adapter aux évolutions de la société (immédiateté, participation) et limiter les aspects contraignants et réglementaires : réduire et harmoniser les critères d'incommunicabilité souvent vécus comme arbitraires, accélérer le catalogage, se demander plus souvent s'il y a vraiment nécessité de conserver, voire prêter des documents anciens en bon état ? Elle rappelle cependant que le taux de consultation ne saurait être l'unique étalon de la valeur d'un fonds patrimonial, et qu'il reste toujours nécessaire de considérer l'intérêt du lecteur futur.

André-Pierre Syren, bibliothèque municipale de Metz, se livre à une démonstration, hautement conceptuelle et riche en formules percutantes, de la nécessité de modifier profondément l'image et le traitement du patrimoine en bibliothèque : l'imagerie populaire reste très dissuasive pour la fréquentation des bibliothèques patrimoniales (fantasmées en dépôts désuets de grimoires poussiéreux, par exemple dans les adaptations cinématographiques d'*Harry Potter*), le patrimoine traditionnel est dévalorisé sur le plan aujourd'hui essentiel de la valeur marchande (quand une planche originale de *Tintin* vaut plus cher qu'un manuscrit enluminé), et la culture populaire a tendance à opposer le patrimoine qu'elle ignore au numérique dans lequel elle baigne. Pour rompre l'isolement croissant du patrimoine — l'intervenant parle de « finistères patrimoniaux » — il est indispensable de « réinvestir le patrimoine dans le numérique », de l'indexer sur Google et les réseaux sociaux, de communiquer hors les murs, de « passer de l'accès à la diffusion », « d'une logique de stock à une logique de services », sans hésiter à se compromettre avec le secteur commercial pour communiquer plus efficacement. Ainsi la BMC de Metz finance-t-elle un journal gratuit, le *Barouf*, diffusé à 50 000 exemplaires, dans lequel les informations sur l'établissement et son patrimoine cohabitent avec les petites annonces. Le patrimoine doit désormais être « organisé et revendiqué », les expositions et la publicité, « rebonds événementiels », sont indispensables.

Dans la discussion finale, la salle admet généralement la nécessité d'une remise en question de certaines pratiques et d'une adaptation du discours externe, pointe l'inadaptation croissante des catalogues aux usages du public, mais se demande si la valorisation ne privilégie pas toujours les mêmes documents.

2. L'actualité des politiques publiques autour du patrimoine des bibliothèques (mardi 11 octobre matin)

Autour du modérateur **Jean-Arthur Creff, bibliothèque municipale de Mulhouse**, trois représentants des administrations centrales tracent un tableau complet et précieux des acteurs et des politiques du patrimoine dans la France actuelle. En introduction, J.-A. Creff livre son témoignage sur la mise en place des nouvelles conventions de mise à disposition des conservateurs d'Etat dans les bibliothèques municipales classées et qui a eu pour effet de réorienter presque complètement leur activité en direction du patrimoine, principale mission qui leur est désormais assignée dans ces conventions.

Thierry Claerr, service du Livre et de la lecture au ministère de la Culture et de la Communication, annonce en préambule la reconstitution prochaine d'un service des bibliothèques au sein du S.L.L., qui sera doté d'un bureau du patrimoine. Présentant le site *Patrimoine écrit* et notamment la base de l'OPER ([Observatoire du Patrimoine Écrit en Région](#)) alimentée par les DRAC, il affirme la nécessité de travailler au niveau régional en fédérant les bonnes volontés, insiste sur le rôle essentiel des agences de coopération — qui n'existent que dans 17 régions — et de la BnF, qui relaie efficacement l'administration centrale via notamment le [CCFR](#) et les nouveaux pôles associés régionaux en cours de constitution. Il rappelle les modalités de fonctionnement du [Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit](#) (PAPE), notamment les différents types d'appel à projet pour le traitement, la conservation ou la numérisation des fonds. Si un gros travail a déjà été accompli, les statistiques rassemblées vers 2005 dans le cadre de l'enquête préliminaire au PAPE montrent qu'on part de très loin, et la situation reste loin d'être satisfaisante, avec 36% des fonds non catalogués (et beaucoup plus pour les collections spécialisées), 54% ne figurant toujours pas sur un catalogue informatisé, et 31% dans un état mauvais voire très mauvais.

Marie-Odile Illiano, mission de l'Information scientifique et technique et du réseau, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fait ensuite le point sur la situation des fonds patrimoniaux au sein des bibliothèques universitaires et assimilées, à partir d'une enquête qu'elle a lancée en 2007 et dont elle achève de dépouiller les résultats. Plus ou moins précis selon les domaines, les chiffres confirment l'importance numérique des fonds (par exemple plus de 7 millions de monographies imprimées, dont 1 million antérieur à 1811, 3,5 millions de photographies, 56 000 manuscrits) ; l'enquête pointe la grande variété des fonds et des supports, un taux de signalement très insuffisant, un état de conservation « non alarmant ». Les résultats restent, toutefois à consolider dans ce domaine. Par ailleurs, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007, dite loi sur l'autonomie des universités [LRU ou loi Pécresse](#), leur transfère la propriété des collections de leurs bibliothèques en tant que biens mobiliers ; celles-ci restent cependant inaliénables au titre du code de la Propriété des personnes publiques.

Inspectrice générale des bibliothèques ([IGB](#)), **Hélène Richard** présente l'institution à laquelle elle appartient et son rôle en matière de patrimoine. Plutôt que sur la notion de tutelle au MCC et au MESR, elle insiste sur la double appartenance qui lui impose un souci de cohérence et de coopération dans les politiques publiques et rappelle l'importance historique des interventions de l'IGB dans le domaine patrimonial, au travers notamment de l'action de Louis Desgraves et de Jean-Marie Arnoult. Elle synthétise les conclusions du rapport qu'elle a récemment rendu sur la formation des personnels des bibliothèques au traitement des fonds patrimoniaux², très insuffisante notamment pour la filière territoriale, alors que les définitions larges et floues du patrimoine données par les codes accroissent d'autant les responsabilités des conservateurs, et que les générations ayant bénéficié de la solide formation du défunt CAFB commencent à partir en retraite. Elle pointe le caractère souvent très approximatif et sous-estimé du chiffrage des fonds : on ne comptabilise souvent que ce qu'on a déjà traité ou qu'on s'apprête à traiter.

La séance de questions qui suit fait émerger des préoccupations visiblement largement partagées parmi les gestionnaires de fonds patrimoniaux, notamment l'absence d'outils de travail

communs aux deux ministères, qui entrave la coopération interbibliothèques, et aussi avec les archives et les musées. Ainsi l'outil de catalogage en EAD des manuscrits proposé par le MCC est jugé moins pratique que celui du MESR ; il manque un site commun de présentation des fonds patrimoniaux (les résultats de l'enquête MESR ont vocation à compléter le site MCC, notamment l'OPER) ; ne pourrait-on fusionner les deux bases de description des manuscrits ?, etc.

La session se clôt par un débat sur le rôle des différents acteurs et échelons territoriaux dans la politique patrimoniale. A cet égard, le MCC reste le principal coordinateur, via notamment son opérateur principal la BnF, et au travers du PAPE et des nouveaux pôles associés régionaux, auxquels le MESR est parfois associé via les pôles de recherche et d'enseignement supérieur ([PRES](#)). Les appels à projets cherchent à privilégier les programmes collaboratifs, qui sont à géométrie variable en fonction de la situation et des synergies locales. Pour l'instant en retrait, le MESR interviendra peut-être davantage à moyen terme, notamment grâce au projet BSN (Bibliothèque Scientifique Numérique) aux multiples facettes, dont les rapports des groupes de travail doivent être synthétisés fin 2011. L'IGB est préoccupée par les conséquences de l'intercommunalité sur la gestion des collections patrimoniales³ et observe que les logiques politiques entravent parfois la coopération sur le terrain. La reconversion vers le patrimoine des conservateurs d'Etat mis à disposition dans les BMC demande un effort important de formation.

D'autres sujets sont débattus, comme le besoin de silos régionaux de conservation partagée, sur le modèle du Centre technique du livre de l'enseignement Supérieur (CTLES), pour remédier à la saturation de nombreux établissements, bibliothèques universitaires ou municipales. Enfin, certains collègues s'interrogent sur le rôle d'opérateur unique de numérisation des œuvres indisponibles ou orphelines, et sur celui d'unique agrégateur français pour [Europeana](#) dévolu à la BnF.

3. Organisation et gestion physique des réserves : les outils de pilotage (mardi 11 octobre après-midi)

En raison du désistement *in extremis* de deux intervenants, les discussions se sont élargies à la gestion des fonds patrimoniaux dans leur ensemble.

Sarah Toulouse — BMC de l'agglomération rennaise « les Champs Libres » — fait profiter l'assistance de sa déjà longue expérience en la matière. Si les déménagements de l'ensemble des collections sont rares, en revanche les mouvements sont très fréquents, en raison du manque de place ; à Rennes, il y en a eu chaque année depuis le déménagement, et 5 ans après celui-ci, on s'apprête déjà à transférer une partie des fonds dans un autre bâtiment. Le choix des collections à déplacer voire à délocaliser résulte toujours d'un compromis délicat entre les logiques de communication, d'état et de gestion des collections. Les aspects logistiques sont prépondérants ; les fils conducteurs sont de garder un maximum de logique et de simplicité dans l'organisation des fonds (surtout ne pas recoter) ; de s'interroger sur la nature du fonds (vivant ou mort), son mode d'accès, son taux de consultation souvent inversement proportionnel à l'ancienneté, etc. Si déménager la presse, par exemple, est relativement facile à organiser et permet de dégager beaucoup de place, en revanche mettre en place sa communication à distance est problématique ; de ce fait, la bibliothèque rennaise a choisi de déménager les collections de petit format d'imprimés et de périodiques, et surtout les séries anciennes ou closes. La consultation à distance entraîne une nette baisse des demandes. Les outils indispensables aux mouvements et déménagements sont le catalogue (à mettre impérativement à jour au fur et à mesure) et des tableaux Excel à élaborer pour un comptage physique des collections (en volumes et en mètres linéaires). Il est important notamment d'évaluer précisément le nombre de volumes au ml pour chaque format, et de tenir un tableau à jour des cotes utilisées, pour éviter de créer des doublons ou des incohérences. Les accroissements de réserve sont complexes (problèmes de recotation, de concordance des cotes), Rennes a choisi de ne pas en faire.

Christelle Quillet, Bibliothèque universitaire de Rouen, décrit ensuite l'outil informatique créé et utilisé lorsqu'elle préparait le déménagement des collections patrimoniales de la BMC de Rouen. Baptisé base *Alice*, du nom de sa conceptrice, Alice Robin⁴, il s'agit d'un outil sur Excel permettant de rassembler les nombreux états récapitulatifs de fonds dressés en prévision du transfert, ainsi que les évaluations d'état physique, récolements, plans de rangement, liste des chantiers à mener,

etc. La base *Alice* fédère donc dans ses multiples onglets de nombreux fichiers précédemment élaborés, de façon à obtenir des aperçus visuels et synthétiques de la situation, notamment par l'utilisation des couleurs (les cases correspondant à des opérations terminées sont colorées en bleu). Les renseignements très nombreux sont regroupés logiquement (données bibliographiques/physiques, etc.), un onglet rassemble les références (taux d'accroissement retenus, mesures exactes des formats, etc.), un autre récapitule les chantiers en cours. La somme des données générées par le travail considérable de rangement, comptage, identification, conditionnement, etc., réalisé à cette occasion est ainsi sauvegardée et synthétisée. Même si comme on sait le déménagement n'a finalement pas eu lieu, la base s'est révélée un outil très efficace d'aide à la décision, très utile pour réaliser d'indispensables réaménagements sur place, pour suivre les chantiers.

Danièle Mincio, Bibliothèque Interuniversitaire de Lausanne, explique enfin le système de « niveaux de conservation » mis en place dans son établissement comme dans tous ceux du REseau Romand (RERO) — fédérant plus de 200 établissements documentaires de la Suisse romande. Dans un contexte de difficultés budgétaires, il s'agissait d'affiner les priorités de conservation dans chaque établissement, de faciliter la conservation partagée au sein du réseau, de faciliter les tris en cas de sinistre, et de concilier consultation et conservation à long terme. Concrètement, chaque établissement attribue à chaque document entrant dans ses fonds, quel que soit son support, un code à 5 niveaux, de 0 (conservation pérenne sans consultation) à 4 (éliminable), indiquant l'effort de conservation qui doit être consenti à son égard, en fonction de critères qui varient selon les établissements (importance pour la collection et par rapport à la mission de l'établissement, utilité pour les usagers, valeur commerciale, état physique). Une grille d'aide à la décision a été conçue pour aider les responsables. Les niveaux 0 à 2 concernent les documents (20% du total environ à la BIU) choisis pour une conservation pérenne, avec des possibilités plus ou moins importantes de consultation ; les niveaux 3 et 4 désignent des documents éliminables à plus ou moins long terme, même si un changement de code est toujours possible au gré du temps et des circonstances (par exemple, si l'exemplaire de conservation est perdu, on peut attribuer son niveau de code à un autre exemplaire initialement considéré comme éliminable). A chaque niveau correspondent naturellement des consignes différentes pour le stockage, la consultation, le prêt, le sauvetage. Matériellement, l'indication du niveau de conservation se retrouve à trois endroits : sur la première page du document, inscrite au crayon de papier dans un cercle près de la cote ; dans le catalogue, sur la notice d'exemplaire ; dans la notice bibliographique, dans une zone 583 du format USMARC utilisé par les bibliothèques du réseau, zone où l'on peut également faire figurer des indications sur l'état physique, les traitements subis, les copies de substitution, etc., avec possibilité de tri et de tirer des listes de documents. Institué à partir de 1989 et utilisé de façon systématique pour les entrées, ce système n'a pu cependant être étendu aux collections plus anciennes, sauf à l'occasion de programmes ponctuels.

¹ Philippe Vallas, conservateur général des bibliothèques est directeur-adjoint au département de la Conservation.

² [La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : rapport 2010-016](#)

³ [Conséquences sur les fonds patrimoniaux de la prise de compétence Bibliothèques par les E.P.C.I : rapport 2011-0020](#)

⁴ Effectué par cette restauratrice à la BM de Rouen pour l'obtention d'un DESS de conservation préventive à Paris I, une base de données a été conçue et testée pour évaluer et organiser le transfert de collections ; pour en savoir plus cf. en ligne : [bnf.fr>journées interatelières 2008 : Création d'outils préparatoires à un déménagement de collections à la bibliothèque municipale de Rouen](#)